



01 - Ouverture de la séance

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 10 septembre 2012 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand

Siège # 2 Bruno Montminy

Siège # 3 Huguette Robitaille

Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 5 Alain Roger

Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

02 - Mot du maire

2 - MOT DU MAIRE

03 - Mot de la directrice générale

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La consultation publique pour le règlement sur les arbres est reportée à la prochaine séance du conseil du 1er octobre 2012, 19h30 à la salle du conseil.

04 - Questions de l'Assemblée

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Quelques citoyens du rang St-Pierre Sud se plaignent de l'état de la chaussée et s'informent des travaux qui sont prévus pour repaver le segment du rang actuellement sans pavage.

05 - Adoption de l'ordre du jour

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Mot du maire
- 3 - Mot de la directrice générale
- 4 - Questions de l'Assemblée
- 5 - Adoption de l'ordre du jour
- 6 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012
- 7 - Comptes à payer
- 8 - URBANISME
 - 8.1 - Demande de PIIA pour le 1635 rue Principale
 - 8.2 - Demande de PIIA pour le 1635 rue Principale
 - 8.3 - Dérogation mineure no 2012-209 pour la construction d'un cabanon
 - 8.4 - Dérogation mineure no 2012-212 pour la construction d'un garage
 - 8.5 - Dérogation mineure no 2012-214 pour la construction d'un entrepôt à machinerie
 - 8.6 - Règlement no 448-12 sur les abris temporaire (final)
 - 8.7 - Règlement no 452-12 sur les logements d'appoint (final)
 - 8.8 - Règlement no 457-12 sur l'entretien des installations septiques (type de traitement UV) final
 - 8.9 - Avis de motion de modification du règlement sur la circulation no 445-12
 - 8.10 - Avis de motion d'un règlement sur les ponceaux
- 9 - RESSOURCES HUMAINES
 - 9.1 - Embauche d'un préposé à l'entretien occasionnel
 - 9.2 - Renouvellement du programme d'intégration au travail Revenu Québec
- 10 - Varia
- 11 - Questions de l'Assemblée
- 12 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Claude Blais d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré précédemment. Une demande de CA pour le lac François-Tailleur sera discutée à la prochaine réunion préparatoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2012-09
173

06 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012

6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2012

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Huguette Robitaille appuyé par Alain Roger d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2012, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2012-09
174**

07 - Comptes à payer

7 - COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Flamand appuyé par Carole Dubois

De payer les comptes du mois d'août 2012.

- 139 218.15 \$ factures payées par chèque;
- 183 565.68 \$ dépenses incompressibles payées par chèques ;
- 29 251.84 \$ dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

Un montant de 52 246.68 \$ a été versé en salaires au cours du mois d'août 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

08 - URBANISME

**2012-09
175**

08.01 - Demande de PIIA pour le 1635 rue Principale

8.01 - Demande de PIIA pour le 1635 rue Principale

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis suivante :

- Numéro 2012-215 pour le 1635 rue Principale, afin de remplacer la fenêtre côté droit par une fenêtre en porte à faux de même dimension que la fenêtre existante.

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 439-11 en considérant qu'elle fait partie du secteur du vieux St-Gilles;

ATTENDU QUE les travaux ont débutés avant l'obtention du permis de construction;

ATTENDU QUE le CCU a étudié la demande;

IL est proposé par Alain Roger appuyé par Carole Dubois et résolu d'accepter la présente demande avec modifications. Que les travaux soient autorisés comme demandés dans la demande de permis numéro 2012-215, avec l'exigence que les fenêtres soient remplacées par des modèles à battants à grands carreaux avec barrotins appliqués sur la partie extérieure du verre.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-09
176**

08.02 - Demande de PIIA pour le 261 rue Hamel

8.02 - Demande de PIIA pour le 261 rue Hamel

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis suivante :
- Numéro 2012-213 pour le 261 rue Hamel, afin de construire une résidence principale.

ATTENDU QUE cette propriété est située dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 439-11 en considérant qu'elle fait partie du secteur du Lac Boréal;

ATTENDU QUE le CCU a étudié la demande;

IL est proposé par Bruno Montminy appuyé par Alain Roger et résolu d'accepter la présente demande. Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2012-213.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-09
177**

08.03 - Dérogation mineure no 2012-209 pour la construction d'un cabanon

8.03 - Dérogation mineure no 2012-209 pour la construction d'un cabanon

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 839 875;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un cabanon de 8' x 12' dans la cour avant

ATTENDU QUE la cour arrière et latérale droite du terrain visé, sont situées dans une zone inondable;

ATTENDU QUE plusieurs remises dans ce secteur ont été implantées dans la cour avant, afin de préserver une vue sur la rivière;

ATTENDU QUE le CCU a étudié la demande;

IL est proposé par Alain Roger appuyé par Bruno Montminy et résolu d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-09
178**

08.04 - Dérogation mineure no 2012-212 pour la construction d'un garage

8.04 - Dérogation mineure no 2012-212 pour la construction d'un garage

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 840 709;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un garage de 22' x 32' dans la cour avant avec une marge de recul de 3,0 mètres

ATTENDU QUE le terrain visé est situé sur un coin de rue;

ATTENDU QUE l'aménagement existant de la cour arrière, empêche de reculer le garage et de le rendre conforme;

ATTENDU QUE le CCU a étudié la demande;

IL est proposé par Michel Flamand appuyé par Carole Dubois et résolu d'accepter la présente demande de dérogation mineure avec modification en portant la marge de recul à 4,0 mètres, cela afin de permettre le stationnement en façade du garage projeté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-09
179**

08.05 - Dérogation mineure no 2012-214 pour la construction d'un entrepôt à machinerie

8.05 -Dérogation mineure no 2012-214 pour la construction d'un entrepôt à machinerie

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 838 892;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un entrepôt à machinerie avec une marge de recul à 6,0 mètres au lieu de 9,0 mètres

ATTENDU QUE le terrain visé est une érablière;

ATTENDU QUE cette autorisation permettrait de pouvoir conserver de nombreux arbres;

ATTENDU QUE le CCU a étudié la demande;

IL est proposé par Michel Flamand appuyé par Alain Roger d'accepter la présente demande de dérogation mineure conditionnelle à ce que l'écran végétal situé en bordure de rue soit conservé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2012-09
180**

08.06 - Règlement no 448-12 sur les abris temporaire (final)

08.06 - Règlement no 448-12 sur les abris temporaire (final)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 2 avril

2012;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéros 363-08 de façon à :

- Règlementer les différents types d'abris temporaires ou permanents;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2012;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation a été tenue le 13 août 2012;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté le 13 août 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Flamand appuyé par Huguette Robitaille le règlement suivant, portant le numéro 448-12, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 10 septembre 2012.

**2012-09
181**

**08.07 - Règlement no 452-12 sur les logements d'appoint (final)
08.07 -Règlement no 452-12 sur les logements d'appoint (final)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 363-08 fut adopté le 8e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 4 juin 2012;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 4 juin 2012;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation a été tenue le 13 août 2012;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté le 13 août 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Bruno Montminy appuyé par Huguette Robitaille le règlement suivant, portant le numéro 452-12, est adopté à l'unanimité à la séance ordinaire du conseil du 10 septembre 2012.

**08.08 - Règlement no 457-12 sur l'entretien des installations
septiques (type de traitement UV) final**

**8.08 - Règlement sur l'entretien des installations septiques (type de
traitement UV) 457-12**

Reporté à la prochaine séance

08.09 - Avis de motion de modification du règlement sur la circulation no 445-12

8.09 - Avis de motion de modification du règlement sur la circulation no 445-12

Avis de motion est donné par Huguette Robitaille que le règlement sur la circulation sera modifié pour ajouter des interdictions de stationnement dans les rues où cela est problématique.

08.10 - Avis de motion d'un règlement sur les ponceaux (no 458-12)

08.10 - Avis de motion d'un règlement sur les ponceaux (no 458-12)

Avis de motion est donné par Michel Flamand que le règlement sur les ponceaux sera mis à jour pour tenir compte des zones urbaines et rurales.

09 - RESSOURCES HUMAINES

09 - RESSOURCES HUMAINES

2012-09
182

09.01 - Embauche d'un préposé à l'entretien occasionnel

09.01 - Embauche d'un préposé à l'entretien occasionnel

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour embaucher un préposé à la maintenance à l'aréna;

CONSIDÉRANT les entrevues faites par un comité de sélection;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand,

De procéder à l'embauche de monsieur Jacques Lessard, comme ressource occasionnelle en tant que préposé à la maintenance pour l'aréna l'hiver et la voirie l'été.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2012-09
183

09.02 - Renouvellement du programme d'intégration au travail Revenu Québec

9.02 - Renouvellement du programme d'intégration au travail Revenu Québec

Il est proposé par Michel Flamand appuyé par Bruno Montminy,

de renouveler le contrat d'intégration au travail de monsieur Jean-Denis Bilodeau et d'accepter la responsabilité du projet présenté dans le cadre de cette mesure pour l'année 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - Varia

10 - VARIA

11 - Questions de l'Assemblée

11 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :

Un citoyen demande si le creusage des fossés est prévu pour le rang St-Pierre.

Un citoyen s'informe de l'utilisation de la taxe d'accise et subventions gouvernementales pour la réfection des routes.

2012-09
184

12 - Clôture et levée de la séance

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20h47.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Lucie-Marie De Blois
Directrice générale / secrétaire trésorière